



Mairie de MONDRAGON – 84 (VAUCLUSE)

D.O.B

Débat d'Orientations Budgétaires

2019

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	3
PRESENTATION DU BUDGET COMMUNAL.....	4
CONTEXTE ÉCONOMIQUE MONDIAL.....	6
CONTEXTE NATIONAL.....	7
LOI DES FINANCES.....	10
CONSÉQUENCES POUR LES COLLECTIVITÉS.....	13

ÉLÉMENTS BUDGÉTAIRES DE LA COMMUNE

COMPTE ADMINISTRATIF SIMPLIFIÉ 2018.....	15
SECTION FONCTIONNEMENT / RÉALISÉ / DÉPENSES.....	17
SECTION FONCTIONNEMENT / RÉALISÉ / RECETTES.....	18
INVESTISSEMENT / TRAVAUX RÉALISÉS / DÉPENSES.....	20
SECTION INVESTISSEMENT / RÉALISÉ / RECETTES.....	24
SECTION FONCTIONNEMENT PERSPECTIVES 2019 / DÉPENSES.....	26
SECTION FONCTIONNEMENT PERSPECTIVE 2019 / RECETTES.....	27
SECTION INVESTISSEMENT PERSPECTIVES 2019 / DEPENSES.....	29
SECTION INVESTISSEMENT PERSPECTIVES 2019 / RECETTES.....	31

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

COMPTE ADMINISTRATIF 2018 SIMPLIFIÉ.....	33
--	----

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES TERRASSES DE PEYRAFEUX

COMPTE ADMINISTRATIF SIMPLIFIÉ.....	35
-------------------------------------	----

INTRODUCTION

Comme chaque année depuis 2009, dans les communes de 3500 habitants et plus, et en application de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités territoriales, le Conseil Municipal est invité à tenir son Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) afin d'engager une discussion autour des orientations qui présideront à l'élaboration du prochain Budget Primitif.

Bien que la tenue d'un tel débat soit prescrite par la loi (article L 2312-1 et suivants du CGCT), ce dernier n'est pas sanctionné par un vote et il ne présente pas de caractère décisionnel. Il doit cependant faire l'objet d'une délibération et **avoir lieu dans les deux mois précédant le vote du Budget primitif.**

Le compte de gestion, le compte administratif ainsi que le budget primitif principal de la commune ainsi que les budgets annexes (assainissement et lotissement) seront soumis à approbation en date du

LUNDI 18 MARS 2019

Afin d'alimenter le débat, le présent document présentera successivement :

- Un rappel sur la présentation du budget communal,
- Le contexte institutionnel, les perspectives économiques nationales,
- Les éléments budgétaires de la commune de MONDRAGON.

PRÉSENTATION DU BUDGET COMMUNAL

Préparé par l'exécutif et approuvé par l'assemblée délibérante de la collectivité locale, le budget est l'acte qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses d'une année donnée. Acte prévisionnel, il peut être modifié ou complété en cours d'exécution par l'assemblée délibérante par décisions modificatives.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, **une section de fonctionnement** (ou exploitation selon les budgets) et **une section d'investissement**. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalent les dépenses.

Schématiquement, la section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante et régulière de la commune.

Par exemple, **en dépenses**, ce sont les dépenses nécessaires au fonctionnement des services de la commune, comme les frais de personnel et les indemnités des élus, les charges à caractère général (fluides, achats de fournitures, etc..) les frais financiers (intérêts d'emprunts), les contributions aux organismes de regroupement (syndicats, SDIS, etc...) ainsi que les dotations aux amortissements obligatoires.

En recettes, ce sont les produits locaux (services en régie), les atténuations de charges (remboursement personnel), les recettes fiscales, les dotations de l'Etat et les participations provenant d'autres organismes (CD84, CAF, SDEI, SA PRADIER CARRIERE, SFR, etc...) ou encore les revenus des immeubles.

L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté, le surplus constituant l'**autofinancement** qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus.

Cet excédent alimente la section d'investissement en recettes.

La section d'investissement présente les programmes d'investissement nouveaux ou en cours. Elle retrace les dépenses et les recettes ponctuelles qui modifient la valeur du patrimoine. On retrouve dans les dépenses le remboursement du capital emprunté, les acquisitions immobilières, les travaux nouveaux.

Parmi les recettes d'investissement, on retrouve les subventions d'investissement, la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) le cas échéant, les emprunts, le produit des cessions de biens, le FCTVA, les taxes d'urbanisme (taxe d'aménagement), ainsi que des opérations d'ordre relatives aux amortissements de biens (dont le montant est reporté en recettes de fonctionnement).

Commune de Mondragon

La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

Pour financer les dépenses d'investissement la collectivité peut avoir recours à :

- des subventions d'équipements qui couvriront au maximum 80% des dépenses HT,
- des emprunts,
- l'autofinancement par le transfert de l'excédent de fonctionnement vers la section d'investissement.

Pour rappel, en vertu du principe de l'unité de caisse, la commune de Mondragon dispose **d'un budget principal et de deux budgets annexes : l'assainissement et le lotissement Peyrafeux.**

Le CCAS dispose quant à lui d'un budget autonome et indépendant.

LE CONTEXTE ECONOMIQUE MONDIAL

Les perspectives de l'économie mondiale en 2019 se sont assombries.

Les échanges commerciaux et les investissements internationaux faiblissent. Les tensions commerciales restent vives. Plusieurs grands marchés émergents ont subi de fortes pressions financières l'année dernière.

Dans ce contexte difficile, la croissance devrait stagner en 2019 dans les marchés émergents et les économies en développement. Parmi les pays très tributaires des exportations de produits de base, la reprise sera probablement beaucoup plus lente que ce qu'on avait pu espérer. On s'attend en outre à un ralentissement de la croissance dans de nombreuses autres économies.

De surcroît, l'édition de janvier 2019 des *Perspectives pour l'économie mondiale* de la Banque Mondiale évoque une augmentation de la probabilité d'une croissance encore plus faible que prévu.

Ces dernières années, de nombreux pays à faible revenu ont eu accès à de nouvelles sources de financement, y compris des sources privées et des prêteurs extérieurs au Club de Paris qui rassemble les principaux pays créanciers. Certes, cette démarche a permis aux pays emprunteurs de financer d'importants besoins de développement, mais elle a aussi contribué à l'augmentation de leur dette publique.

Dans les pays à faible revenu, le ratio de la dette de l'État rapportée au PIB est passé de 30 % à 50 % au cours des quatre dernières années. Ces pays utilisent une part croissante de leurs recettes publiques pour s'acquitter des intérêts de la dette. La pression ainsi exercée par le service de la dette s'accroîtra si les charges d'emprunt augmentent comme prévu durant les années à venir.

Dans ces circonstances, si les conditions de financement devaient se durcir brusquement, les pays concernés pourraient subir de soudaines sorties de capitaux et peiner à refinancer leurs dettes.

En principe, la dette publique doit être un endettement viable dont le service devrait être assuré dans des contextes très divers à un coût raisonnable. En augmentant l'efficacité de la mobilisation des ressources et l'efficacité des dépenses publiques ainsi qu'en renforçant la gestion et la transparence de la dette, les pays à faible revenu peuvent réduire le risque de coûteuses tensions liées à l'endettement, soutenir le développement du secteur financier et réduire la volatilité macroéconomique.

LE CONTEXTE NATIONAL

Loi des Finances 2019

Source : Assemblée Nationale - Rapport réalisé au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire sur le projet de loi de finances pour 2019.

La France est sortie de la procédure pour déficit excessif dont elle faisait l'objet depuis 2009. La croissance se maintient à un niveau inconnu depuis 2011. Le chômage baisse. Les Français vont constater dans les semaines et les mois qui viennent une hausse très nette de leur pouvoir d'achat grâce à la première étape de la suppression de la taxe d'habitation pour 80 % des ménages et la hausse du salaire net des actifs du secteur privé.

Les baisses de dotations aux collectivités territoriales ont été stoppées et la confiance a été renouée avec les élus locaux comme en témoigne le succès de la contractualisation pour la maîtrise des dépenses. Ces premiers succès sont appelés à se confirmer et à s'amplifier. Telle est l'ambition que porte ce projet de loi de finances. Il s'inscrit dans la continuité de la transformation profonde du pays engagée par le président de la République et le Gouvernement, avec le soutien de la majorité parlementaire.

Il est bâti sur une hypothèse de croissance de 1,7 % pour 2018 et pour 2019, conformément au scénario macroéconomique de la loi de programmation des finances publiques. Ces hypothèses ont été jugées « crédibles » pour 2018 et « plausibles » pour 2019 par le Haut Conseil des finances publiques (HCFP).

Le déficit public pour 2019 est prévu à 2,8 % du PIB, en hausse de 0,2 point par rapport à 2018. Il se situe pour la troisième année consécutive sous la barre des 3 % du PIB ce qui n'était pas arrivé depuis 2001.

Le remplacement du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) en baisse pérenne de cotisations sociales est une mesure exceptionnelle qui pèse pour 0,9 point de PIB dans le déficit. Hors mesure exceptionnelle, le déficit devrait donc se situer à 1,9 % du PIB.

Après avoir atteint son record historique en 2017 à 45,3 % du PIB, le taux de prélèvements obligatoires devrait baisser à 45 % du PIB en 2018, puis 44,2 % en 2019.

Le projet de loi finances pour 2019 confirme l'objectif de forte modération de la dépense publique. Celle-ci sera stable en volume en 2018 et s'élèvera à 0,6 % en 2019, soit un niveau historiquement bas.

Le ratio de dépense publique sur le PIB devrait diminuer de 54,6 % en 2018 à 54 % en 2019. Cela résulte de mesures de modération de la dépense applicables à l'ensemble des administrations publiques.

Commune de Mondragon

En 2019, la dette publique devrait se stabiliser à 98,6 points de PIB, après 98,7 points de PIB en 2018. Cela représente un niveau supérieur aux prévisions, du fait du reclassement de SNCF Réseau et, par conséquent, de sa dette parmi les administrations publiques. Le Gouvernement maintient l'objectif d'une réduction de la dette publique de 5 points de PIB d'ici 2022, conformément à la loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022. En revanche, la charge de la dette de l'État opère une remontée graduelle, compte tenu de la normalisation du contexte économique et financier.

Le projet de loi de finances pour 2019 prévoit un ajustement structurel rehaussé à 0,3 point de PIB, conformément aux engagements pris par la France au mois d'avril dernier à l'occasion de la transmission à la Commission européenne du programme de stabilité.

Le déficit budgétaire de l'État pour 2019 est prévu à 98,7 milliards d'euros au lieu de 81,3 milliards d'euros pour 2018, soit une hausse de 17,4 milliards d'euros. Cette hausse s'explique par deux effets ponctuels de trésorerie : la transformation du CICE en baisse de cotisations sociales et la mise en œuvre du prélèvement à la source qui entraînera un décalage sur l'année 2020 d'un mois de perception des recettes de l'impôt sur le revenu.

Sans ces deux mesures, le déficit budgétaire pour 2019 ressortirait à 72,8 milliards d'euros, en baisse de 8,5 milliards d'euros par rapport à 2018.

Le projet de loi de finances comporte un volet fiscal riche avec un aménagement du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu, la mise en œuvre du Livre bleu des outre-mer, la poursuite du « verdissement » de la fiscalité, la rationalisation de la fiscalité comprenant un programme de suppression de petites taxes et de dépenses fiscales inefficaces, plusieurs articles permettant une mise en conformité avec le droit de l'Union européenne, plusieurs mesures de lutte contre l'évasion fiscale, une réforme de la fiscalité agricole, une modernisation des modalités de déclaration, de paiement et de recouvrement des impôts, et enfin la mise en œuvre de mesures en lien avec le projet de loi relatif à la croissance et la transformation des entreprises (PACTE).

Les recettes fiscales nettes du budget général de l'État sont prévues à 278,9 milliards pour 2019, en baisse de 14 milliards d'euros par rapport à 2018.

Cette baisse s'explique par l'importance des mesures de transfert : la part de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) revenant à l'État devrait baisser de 26,7 milliards d'euros pour compenser à la sécurité sociale, notamment, les allègements de cotisations sociales décidées en remplacement du CICE.

Les dépenses pilotables de l'État progressent faiblement à hauteur de 2,2 milliards d'euros par rapport à la loi de finances initiale pour 2018. Cela représente une évolution en volume négative de - 0,5 %, conformément aux engagements de la loi de programmation. L'évolution des crédits du budget général de l'État illustre la transformation de l'action publique, avec des missions dont les crédits progressent fortement (missions Défense, Sécurités, Justice, Enseignement scolaire, Recherche et enseignement supérieur) et des missions dont les crédits

Commune de Mondragon

baissent de façon significative en lien avec la réforme des politiques menées (missions Cohésion des territoires et Travail et emploi).

Sur le plan de la méthode, le projet de loi de finances 2019 présente une innovation majeure, puisqu'il intègre également les mesures techniques, de nature fiscale et budgétaire, traditionnellement inscrites en la loi de finances rectificative de fin d'année. Le Gouvernement s'est engagé à ne pas présenter de loi de finances rectificative de fin d'année comportant des mesures fiscales, qui n'auraient pas d'impact sur l'exercice en cours.

La loi de finances rectificative de fin d'année ne devrait donc plus être un projet de loi de finances bis, mais une véritable loi de finances rectificative ajustant les crédits budgétaires pour la fin de gestion, qui dispense de la présentation d'un décret d'avance.

En conséquence, le projet de loi de finances pour 2019 comporte quatrevingt-cinq articles, au lieu de soixante-trois articles dans le projet de loi de finances pour 2018. Le Rapporteur général ne peut que se féliciter de ce changement de méthode, qui permet de discuter des dispositions fiscales pour l'année à venir au sein d'un seul texte. Cela est de nature à améliorer la lisibilité et l'intelligibilité de la loi, notamment fiscale.

Enfin, cela permet d'examiner plus rapidement la loi de finances rectificative de fin d'année, afin que celle-ci soit promulguée au plus tard début décembre et se substitue au traditionnel décret d'avance de fin d'année.

Les mouvements de crédits budgétaires de fin de gestion doivent par principe être examinés en loi de finances. La procédure du décret d'avance doit retrouver son caractère dérogatoire et exceptionnel vis-à-vis de l'autorisation parlementaire de crédits.

En résumé, le projet de loi de finances pour 2019 renoue avec l'esprit de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF), en rétablissant, en pratique une distinction claire non seulement entre la loi de finances initiale (de l'année) et la loi de finances rectificative de fin d'année, mais aussi entre la loi de finances rectificative et le décret d'avance.

LOI DE FINANCES 2019

Après son vote en fin d'année, la loi de finances 2019 a été publiée au Journal officiel. Voici les principales mesures prévues dans le budget 2019.

DEFINITION

La loi de finances est un texte de loi dressant la liste des dépenses et des recettes (impôts, entre autres) de l'Etat pour l'année à venir. Dans la pratique, on parle également de « budget ». Une loi de finances est discutée et votée chaque année. Il s'agit d'un texte important par lequel le gouvernement applique sa politique budgétaire pour l'année à venir. A ce titre, elle contient de nombreuses mesures en matière fiscale.

CALENDRIER

Le texte du projet de loi de finances 2019 a été présenté en Conseil des ministres le 24 septembre. Le projet est ensuite voté par le Parlement lors du dernier trimestre 2018, pour une publication au Journal officiel prévue pour la fin décembre 2018 (loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018).

Le texte du projet de loi a été définitivement adopté par l'Assemblée le 20 décembre. Le texte définitif a été publié au Journal officiel le 30 décembre 2018.

CICE et forfait social

La loi de finances prévoit quelques mesures visant la fiscalité des entreprises. Il prévoit de transformer le CICE (Crédit d'Impôt Compétitivité et Emploi) en baisse directe de charges. Le forfait social de 20 % sur l'intéressement pour les PME de moins de 250 salariés doit également être supprimé.

CITE

Le Cite (Crédit Impôt Transition Energétique) est également prolongé d'un an et devrait être transformé ensuite en prime pour les ménages modestes.

Éco PTZ

De même le prêt à taux zéro pour les travaux d'économie d'énergie (éco-PTZ) est prorogé de trois ans.

Chèque énergie

Le gouvernement prévoit d'augmenter le montant moyen du chèque énergie, qui passera de 150 à 200 euros.

Impôt sur le revenu

La loi de finances contient le nouveau barème de l'impôt sur le revenu 2019. Le texte fixe notamment les nouveaux montants des tranches d'imposition ainsi que les plafonds du quotient familial 2019.

Commune de Mondragon

Les montants 2019 sont légèrement augmentés par rapport à ceux de 2018 : + 1,6 %. Cette hausse vise à tenir compte de l'inflation.

Cession d'entreprise

Le texte reprend certaines mesures annoncées lors de la présentation du projet de loi Pacte destiné à modifier un grand nombre de règles applicables aux entreprises. Les mesures reprises dans la loi concernent essentiellement la transmission d'entreprise. Elles prévoient d'assouplir le pacte Dutreil qui permet de bénéficier d'une réduction des droits dus en cas de transmission d'une société par une donation ou une succession.

Le crédit d'impôt pour le rachat d'entreprise par ses salariés sera également simplifié, avec une suppression du seuil minimum de salariés.

Prélèvement à la source

Le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu entre en vigueur le 1er janvier 2019. Toutefois, tout n'est pas encore au point pour que cette réforme, très complexe, devienne pleinement effective. La loi de finances contient ainsi quelques mesures d'ajustement sur ce point. Est notamment visé le cas du prélèvement à la source sur les salaires versés par les particuliers employeurs. Cf. nous, employés à domicile et prélèvement à la source 2019.

Le texte prévoit également de revaloriser le taux neutre du prélèvement à la source, à un taux de 1,02616.

Taxe d'habitation

La loi de finances 2018 a instauré une réforme de la taxe d'habitation qui prévoit pour une majorité de Français une baisse de cet impôt par tiers en 2018 et 2019, avant une suppression totale en 2020.

Pour environ 80 % des ménages français dont les revenus ne dépassent pas un certain plafond, la taxe d'habitation de 2018 baissera d'environ 30 % par rapport à celle de 2017. Une nouvelle baisse aura lieu en 2019 : le montant de cet impôt sera diminué de 60 % par rapport au montant 2017, avant une suppression définitive de la taxe d'habitation en 2020.

Redevance télé

Le montant de la redevance télé augmente normalement chaque année. Ce ne sera pas le cas en 2019 : la redevance sera du même montant qu'en 2018, soit 139 euros en métropole.

Taxe sur les carburants

La hausse des taxes sur le carburant devait initialement se poursuivre en 2019 puisque le gouvernement comptait alourdir la taxe carbone, tant pour l'essence que pour le diesel, avec une augmentation plus importante pour ce dernier.

Suite à la mobilisation des gilets jaunes, cette hausse de la taxe carbone a finalement été supprimée dans la version définitive du projet de loi.

Commune de Mondragon

Prime à la conversion

Le gouvernement va prolonger la prime à la casse, également appelée prime à la conversion, qui permet de toucher une somme d'argent en cas de remplacement d'un vieux véhicule par un véhicule plus propre. Ce dispositif a connu un important succès en 2018.

Permis de chasse

Le texte prévoit de diviser par 5 le prix des redevances du permis de chasse. Le montant de la redevance annuelle baisserait ainsi considérablement, pour se situer à environ 45 euros (montant auquel s'ajoutera toujours celui de la cotisation fédérale du département).

LOI DES FINANCES 2019 –

CONSÉQUENCES POUR LES COLLECTIVITÉS

Loi de finances

Loi qui détermine, pour un exercice (une année civile), la nature, le montant et l'affectation des ressources et des charges de l'État, ainsi que l'équilibre budgétaire et financier qui en résulte.

Pas de révolution pour les collectivités territoriales dans le projet de loi des finances pour 2019. Après une année 2018 qui a vu la mise en place des contrats financiers Etat-collectivités et la première étape de la suppression de la taxe d'habitation pour 80 % des contribuables, le texte présenté lundi 24 septembre 2018 en Conseil des ministres ne présente pas de gros bouleversement pour les finances locales.

Stabilité des dotations

Comme l'avait annoncé le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Action et des Comptes publics, les concours financiers de l'Etat aux collectivités sont stables par rapport à la loi de finances initiale pour 2018, enregistrant une légère hausse (70 M€) pour atteindre 48,2 Md€.

La DGF des communes et des départements est maintenue également, à hauteur de 26,9 Md€. Elle sera répartie en fonction des dynamiques de population et de richesses, en tenant compte du renforcement de la péréquation entre collectivités du bloc local (180 M€).

Le texte prévoit les mêmes péréquations [qu'en 2018], c'est-à-dire une augmentation de la DSU et de la DSR.

Globalement, **les dotations de soutien à l'investissement** des communes et de leurs groupements sont « maintenues à un niveau historiquement élevé de 2,1 Md€, dont 1,8 pour le bloc communal et 0,3 Md€ pour les départements, hors FCTVA », indique le gouvernement. Ce dernier table en outre sur une hausse de 37 M€ du FCTVA, en raison de la reprise de l'investissement local. Le texte confirme le principe de l'automatisation de ce fonds, simplification forte du dispositif.

Quant aux régions, elles devraient bénéficier, grâce au dynamisme de la TVA, de 166 M€ supplémentaires.

**BUDGET PRINCIPAL
DE LA COMMUNE
COMPTE ADMINISTRATIF SIMPLIFIÉ
2018**

Commune de Mondragon

ÉLÉMENTS BUDGÉTAIRES DE LA COMMUNE

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

COMPTE ADMINISTRATIF SIMPLIFIÉ 2018

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
Opérations réelles 2018	3 051 810.49	4 155 620.84	
Opérations d'ordre	285 458.30	132 438.15	
<i>Résultat de fonctionnement de l'exercice</i>	<i>3 337 268.79</i>	<i>4 288 058.99</i>	<i>950 790.20</i>
Report résultat 2017		1 080 956.89	
Résultat de fonctionnement avec report 2017	3 337 268.79	5 369 015.88	2 031 747.09
INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
Opérations réelles 2018	3 153 731.07	1 948 251.86	
Opérations d'ordre	165 761.15	318 781.30	
<i>Résultat Investissement de l'exercice</i>	<i>3 319 492.22</i>	<i>2 267 033.16</i>	<i>-1 052 459.06</i>
report résultat 2017	74 499.01		
Résultat investissement de l'exercice avec report 2017	3 393 991.23	2 267 033.16	-1 126 958.07
Restes à réaliser à reporter n+1	1 182 722.73	921 774.88	-1 387 905.92
Résultat cumulé 2018	7 913 982.75	8 557 823.92	643 841.17

➤ Le résultat 2018 laisse apparaître les reports suivants pour le Budget Primitif 2019

- **Excédent de la section fonctionnement** année 2018 : article 002 au Budget Primitif 2019 = 2 031 747.09 €
- **Déficit de la section d'investissement** (avant prise en compte des RAR) à reporter en 2018 à l'article 0011 : -1 126 958.07 €

Affectation obligatoire investissement (déficit d'investissement + restes à réaliser) à reporter à l'article 1068 section investissement : 1 387 905.92 €

Résultat de fonctionnement à reporter en 2019 à l'article 002 : 643 841.17 €

**SECTION DE
FONCTIONNEMENT**

« RÉALISÉ » EXERCICE 2018

DÉPENSES

RECETTES

Commune de Mondragon

RECETTES

SYNTHESE

RÉALISÉ EXERCICE 2018

(Montant des recettes par chapitre)

013 – Atténuation des charges <i>(Remboursement)</i>	30 959.61 €	<i>(2017 = 37 309.33 €)</i>
70 – Produits des services	175 243.26 €	<i>(2017 = 121 990.36 €)</i>
73 – Impôts et Taxes	3 364 466.50 €	<i>(2017 = 3 650 979.88 €)</i>
74 – Dotations et Participations	269 413.78 €	<i>(2017 = 324 795.05 €)</i>
75 – Revenus des immeubles	98 981.21 €	<i>(2017 = 104 666.65 €)</i>

Les travaux réalisés en régie se chiffrent à 131 907.22 € pour l'année 2018. Pour l'année 2017, ils ont été évalués à 74 176.54 € (soit une augmentation de 57 730.68 € par rapport à 2017).

En 2018, la Dotation Globale de Fonctionnement reçue s'élève à 72 885 €,

(En 2017, la Dotation Globale de Fonctionnement perçue s'élevait à 96 569 €, soit une baisse de 23 684 €).

Le budget communal étant principalement financé par les impôts et taxes.

SECTION D'INVESTISSEMENT

« RÉALISÉ » EXERCICE 2018

DÉPENSES

RECETTES

Commune de Mondragon

TRAVAUX RÉALISÉS

DÉPENSES

TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA SALLE DES FETES

270 207.73 €

- Pose et fourniture d'un vidéo projecteur : 9 720.00 €
- Eclairage : 27 408.00 €
- Isolation acoustique : 77 338.80 €
- Remise aux normes de la cuisine : 23 259.60 €
- Remplacement des menuiseries : 38 126.00 €
- Remise aux normes parking, PMR : 21 420.00 €
- Sanitaire et douche loge : 15 089.00 €
- Carrelage et faïence cuisine, sanitaires : 10 340.00 €
- Remplacement coffret électrique : 1 734.18 €
- Tables + chariots : 6 087.60 €
- Création douche, loges, plomberie, peinture : 5 643.60 €
- Remplacement des rideaux : 10 484.95 €
- Façade : 23 556.00 €

TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT PLACE « GARCIA »

520 085.60 €

- Travaux en régie : 78 472.82 €
- Maçonnerie diverse : 44 452.88 €
- Fontaine et aménagement paysager voirie : 385 872.60 €
- Travaux Enédis déplac. Compteur + nouveau : 2 589.70 €
- Potelet : 729.60 €
- Portail et lettrage de la treille : 4 912.80 €
- Pilier et pierres, parement : 1 434.00 €
- Bancs et corbeilles : 1 621.20 €

CONSTRUCTION D'UN ESPACE ASSOCIATIF M. PAGNOL

916 205.23 €

- Maîtrise d'œuvre : 28 525.99 €
- Mission CSPS : 703.20 €
- Forage : 1 482.00 €
- Lot 1 : Gros œuvre : 414 322.71 €
- Lot 2 : VRD : 117 114.00 €
- Lot 3 : Cloisons, isolation, faux plafonds : 47 784.64 €
- Lot 4 : Carrelages faïences : 44 400.01 €
- Lot 5 : Menuiseries extérieures intérieures : 57 502.74 €

Commune de Mondragon

• Lot 6 : Serrurerie	:	30 928.20 €
• Lot 7 : Plomberie, sanitaires, chauffage	:	63 778.87 €
• Lot 8 : Electricité	:	48 315.84 €
• Lot 9 : Peintures	:	47 935.84 €
• Travaux installation téléphone	:	1 553.82 €
• Contrôle technique	:	1 302.00 €
• Extincteur	:	1 166.86 €
• Tables et chaises	:	1 946.04 €
• Abattage de platanes	:	1 512.00 €
• Film occultant	:	2 841.60 €
• Enfouissement réseau FT	:	3 058.87 €

TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ENTRÉE NORD 65 000.36 €

• Finition sur mur nord	:	2 988.00 €
• Aménagement paysager	:	39 661.90 €
• Branchement compteur fontaine	:	1 294.85 €
• Réalisation de la fresque	:	15 295.00 €
• Branchement compteur eau	:	1 630.11 €
• Garde-corps escaliers	:	4 130.50 €

TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU GYMNASSE 123 738.53 €

• Reprise étanchéité toiture	:	6 276.00 €
• Travaux en régie	:	15 119.83 €
• Couvertine	:	1 356.00 €
• Menuiseries	:	73 216.00 €
• Peinture	:	3 250.80 €
• Reprise sanitaires et douches	:	17 490.67 €
• Reprise carrelage et faïence	:	7 029.23 €

Mobilier SERVICE TECHNIQUE 126 957.66 €

• Tracteur, épareuse	:	122 880.00 €
• Scie polyvalente maçon	:	1 560.00 €
• Imprimante A3	:	172.35 €
• Frigo Ile Vieille	:	349.90 €
• Sécateur électrique sthil	:	1 585.00 €
• Coffret visseuse, visseuse à choc	:	410.41 €

Commune de Mondragon

TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ESPACE SPORTIF 63 962.14 €

• Placo agrandissement espace sportif	:	7 521.20 €
• Travaux en régie	:	17 138.43 €
• Menuiserie	:	14 208.00 €
• Dalle salle haltérophilie	:	3 415.50 €
• Acompte agrandissement gros œuvre	:	16 623.01 €
• Diagnostic amiante	:	1 956.00 €
• Permis de construire	:	1 440.00 €
• Permis de démolir	:	1 680.00 €

TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT TRAVERSÉE DU VILLAGE 308 314.18 €

• Maîtrise d'ouvrage	:	10 194.49 €
• Acquisition bâtiment cadastré I n°507	:	132 619.69 €
• Acquisition bâtiment cadastré I n°501	:	165 600.00 €

Mobilier École 614.12 €

• Tables à jouer avec rangements	:	303.76 €
• Tables + chaises	:	310.36 €

Mobilier Résidence 1 026.52 €

• Armoire	:	1 026.52 €
-----------	---	------------

Travaux Chemin des Hauparants 186 680.10 €

• Voirie	:	29 916.00 €
• Remise aux normes canalisations	:	68 226.00 €
• Remise aux normes AEP	:	26 272.50 €
• Terrassement	:	36 498.00 €
• Vérification et remise à la côte	:	7 512.00 €
• Eclairage public	:	18 255.60 €

Mobilier Mairie 5 273.80 €

• 2 ondulateurs	:	244.32 €
• 5 imprimantes A4 et A3	:	650.81 €
• Antivirus 24 postes	:	2 078.78 €
• Ecran Police Municipale	:	178.20 €
• Bureau Police Municipale	:	1 001.86 €
• PC + écran Police Municipale	:	1 119.83 €

Commune de Mondragon

Construction caserne intercommunale	37 500.00 €
Acquisition parcelle I n°982 (Mme SERRE)	26 781.00 €
Extension réseau ERDF Le Terras	9 160.82 €
Mécanisme portail du cimetière	3 555.92 €
Panneaux signalisation commerces village	6 686.26 €
Panneau numérotation	853.10 €
Travaux de remise aux normes éclairage stade (solde)	3 603.60 €
Caméra entrée nord	6 269.82 €
Programme voirie	136 948.80 €
Divers travaux en régie directe	14 422.56 €
MO Théâtre de verdure, skate parc	8 467.20 €
Défibrillateur pharmacie	2 076.00 €
Acquisition parcelles cadastrées section I n°1240 et 1241	12 208.12 €
Acquisition parcelle cadastrée section I n°109	127 654.65 €
Liaison bâtiment téléphonie + postes téléphones	18 962.32 €
Mobilier Espace Pagnol :	3 839.47 €
Chariot de ménage	328.55 €
Aspirateur	246.92 €
Miroir	3 264.00 €

Commune de Mondragon

SECTION INVESTISSEMENT / RECETTES

SYNTHESE

RÉALISÉ EXERCICE 2018

10 – Fonds de Compensation TVA	72 053.00 €
- Taxe d'aménagement	127 503.17 €
- Excédent de fonctionnement capitalisé	750 275.31 €
13 – Subvention Département (contractualisation 2017)	79 100.00 €
13 – Subvention Département (subvention travaux rue anciens combattants)	69 247.00 €
16 – Cautionnement reçu	1 337.00 €

**Des restes à réaliser (RAR) de l'année 2018 seront à intégrer
dans le Budget Primitif 2019**

En recette : 921 774.88 €

En dépense : 1 182 722.73 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

PERSPECTIVES 2019

DÉPENSES

RECETTES

Commune de Mondragon

DÉPENSES

SYNTHESE

PREVISIONS EXERCICE 2019

(Montant des dépenses par chapitre)

011 - Charges à caractère général	1 123 432.66 €
<i>(Eau, électricité, fournitures divers, téléphone, entretien terrains, bâtiments, frais de nettoyage, transport, frais d'affranchissement...)</i>	
012 - Charges de personnel	1 653 500.00 €
<i>(Cotisations, rémunérations...)</i>	
65 - Autres charges de gestions courantes	366 766.20 €
<i>(Indemnités, frais de missions, cotisation de retraite, formation, service incendie...)</i>	
66 - Charges financières	45 291.41 €
<i>(Intérêts des emprunts). Les charges financières diminuent puisque les emprunts en cours s'éteignent progressivement (remboursement des intérêts diminuent en fin de prêt et aucun nouvel emprunt n'a été effectué).</i>	
67 - Charges exceptionnelles	5 600.00 €
014 - Atténuation de produits	240 300.00 €
042 - Opérations d'ordre	89 493.29 €
023 - Transfert investissement	822 601.00 €
TOTAL	4 346 984.56 €

Commune de Mondragon

RECETTES

SYNTHESE

PRÉVISIONS EXERCICE 2019

(Montant des recettes par chapitre)

013 – Atténuation des charges <i>(Remboursement)</i>	17 000.00 €
70 – Produits des services	177 600.00 €
73 – Impôts et Taxes	3 233 404.33 €
74 – Dotations et Participations	120 139.06 €
75 – Revenus des immeubles	95 000.00 €
042 – Opérations d'ordre entre section <i>(Travaux en régie)</i>	60 000.00 €
002 – Résultat reporté	643 841.17 €
TOTAL	4 346 984.56 €

**SECTION DE
D'INVESTISSEMENT**

PERSPECTIVES 2019

DÉPENSES

RECETTES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT PREVISIONNELLES

❖ **Aménagement de la Place « crédit agricole »**

- Plan de financement incluant l'acquisition des immeubles, les frais de notaire, la maîtrise d'œuvre, la démolition des bâtiments, la consolidation d'un immeuble, l'installation du chantier (dossiers + plans), la création de places de stationnement entre Perrot et A, France, l'éclairage public, mur de soutènement et escalier accès rue Anatole France.

Estimation du coût de l'opération	908 951.72 €
Financée pour moitié par la Commune	454 475.86 €
Financée pour moitié par la CCRLP	454 475.86 €

❖ **Aménagement de la traversée du Village / RD 26**

- Plan de financement incluant la maîtrise d'œuvre, l'installation du chantier (dossiers + plans), les aménagements des abords du Bd Séraphin Perrot, la reprise de la chaussée RD 26 tranche ferme, ruelle entre S. Perrot et rue de la Paix, travaux d'aménagement coffret ERDF, aménagement urbain, reprise mur du Béal pour soutien de la route, réalisation de garde-corps métallique sur mur du Béal.

Estimation du coût de l'opération	575 323.79 €
Financée pour moitié par la Commune	287 661.90 €
Financée pour moitié par la CCRLP	287 661.90 €

❖ Financement 3 ^{ème} partie d'une caserne intercommunale	37 500.00 €
❖ Acquisition foncière	100 000.00 €
❖ Acquisition « Bar le PMU »	330 000.00 €
❖ Aménagement de l'Espace Sportif	439 841.99 €
❖ Travaux réseau ERDF site Patatin	38 000.00 €
❖ Travaux Place de la Fontaine de la Treille	80 000.00 €

Commune de Mondragon

❖ Téléphonie regroupement bâtiment	12 276.45 €
❖ Mobilier groupe scolaire Jean Moulin (2 x 5 000 €)	10 000.00 €
❖ Vidéo protection	20 000.00 €

PERSPECTIVES 2019

RECETTES D'INVESTISSEMENT PREVISIONNELLES

❖ Subvention d'investissement Région, Département, État	145 295.00 €
❖ Fonds de concours CCRLP	1 228 930.54 €
❖ Fonds de compensation TVA	203 000.00 €
❖ Taxe d'aménagement	60 000.00 €
❖ Excédent de fonctionnement capitalisé	1 387 905.92 €
❖ Cautionnements reçus	1 600.00 €

R.A.R 2018

✓ Fonds de concours 2018	589 774.88 €
✓ Subvention Région (FRAT) Maison des Association	100 000.00 €
✓ DETR Maison des Asso.	142 500.00 €
✓ DETR Maison des Associations	80 500.00 €
✓ Enveloppe parlementaire Maisons des Associations	9 000.00 €

**BUDGET ANNEXE
ASSAINISSEMENT
COMPTE ADMINISTRATIF SIMPLIFIÉ
2018**

BUDGET ANNEXE

ASSAINISSEMENT

COMPTE ADMINISTRATIF SIMPLIFIÉ 2018

EXPLOITATION	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
Opérations réelles 2018	27 098,56	86 932,01	
Opération d'ordre 2017	396 437.54	252 825.96	
<i>Résultat d'exploitation de l'exercice</i>	423 536.10	337 357.97	-83 778.14
Report résultat 2017		78 633.27	
Résultat de fonctionnement avec report 2017	423 536.10	418 391.24	-5 144.86
INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
Opérations réelles 2018	133 294.40	189 655.01	
Opérations d'ordre 2018	283 872.47	427 484.05	
<i>Résultat Investissement de l'exercice</i>	417 166.87	617 139.06	199 972.19
report résultat 2017	139 189.01		
Résultat investissement de l'exercice avec report 2017	556 355.88	617 139.06	60 783.18
RAR à reporter n+1	62 739.60	12 960.00	11 003.58
<i>Résultat cumulé 2018 pour information</i>	1 042 631.58	1 048 490.30	5 858.72

Résultat 2018 à affecter au BP 2019 :	
002 =	-5 144.86
1068 =	0.00
001 =	11 003.58

Le résultat 2018 laisse apparaître les reports suivants pour le BP 2019 :

➤ Déficit de la section d'exploitation	- 5 144.87 €
➤ Excédent section d'investissement	60 783.18 €
Affectation obligatoire en investissement (déficit obligatoire + restes à réaliser)	11 003.58 €
 Excédent d'exploitation à reporter en 2019	5 858.72 €

**BUDGET ANNEXE
LOTISSEMENT « LES TERRASSES
DE PEYRAFEUX »**

COMPTE ADMINISTRATIF SIMPLIFIÉ

2018

BUDGET ANNEXE

LOTISSEMENT LES TERRASSES DE PEYRAFEUX

COMPTE ADMINISTRATIF SIMPLIFIÉ 2018

EXPLOITATION	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
Opérations réelles 2017		65 833,33	
Opérations d'ordre	47 544,93		
<i>Résultat d'exploitation de l'exercice</i>	47 544,93	65 833,33	18 288,40
		380 789,42	
Résultat de fonctionnement avec report 2016	47 544,93	446 622,75	399 077,82
INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES	
Opérations réelles 2017			
Opérations d'ordre		47 544,93	
<i>Résultat Investissement de l'exercice</i>	0,00	47 544,93	47 544,93
	513 557,07		
Résultat investissement de l'exercice avec report 2016	513 557,07	47 544,93	-466 012,14
Résultat cumulé 2017	561 102,00	494 167,68	-66 934,32

